

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS	CONSEILLERS	PROCURATIONS	CONSEILLERS
EN FONCTION	PRESENTS		ABSENTS
29	17	05	12

Séance du 17 juin 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 juin 2024.

PRESENTS: Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ -

FRANGIAMORE - BECKENDORF.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - RAHAOUI -

BAHFIR - MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS: Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. KLASEN - BOUMEKIK - ESTRADA qui ont

donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - KLEINHENTZ -

SATILMIS - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES: Mmes KHOUMRI - KERMAOUI - M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS: Mmes YILDIRIM - CHEBLI - MM. ELHADI - LA LEGGIA.

19 - Attribution du marché de travaux : création de 3 salles de classe à l'école Victor Hugo – 1ère tranche

Rapporteur: Marie ADAMY

Exposé des motifs :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la délocalisation de l'école Arc-en-Ciel vers l'école Victor Hugo ;

CONSIDERANT que pour permettre cette délocalisation il y a lieu de créer 3 salles de classe supplémentaires ;

VU la phase de consultation des entreprises qui s'est déroulée du 16 février au 29 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 13 juin 2024 pour faire ses propositions d'attribution des marchés de travaux ;

ID: 057-215702077-20240617-2024061719-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2024, confirme l'attribution des différents lots de travaux comme indiqué ci-dessous :
 - 1) lot n° 1 : gros-œuvre : IRION SAS pour un montant de 153 029,05 € ;
 - 2) lot n° 2 : charpente : Ets HOUPERT pour un montant de 40 500 € ;
 - 3) lot n° 3 : couverture et bardage : Ets HOUPERT pour un montant de 37 989,38 € ;
 - 4) lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium : Fenêtres SCHMITT pour un montant de 52 101,10 € ;
 - 5) lot n° 5 : plâtrerie : BATICONCEPT pour un montant de 42 397,30 € ;
 - 6) lot n° 6 : menuiseries intérieures bois : Ets ZEHNACKER pour un montant de 57 786,35€ ;
 - 7) lot n° 7 : électricité : GL-ELEC pour un montant de 43 127,50 € ;
 - 8) lot n° 8 : chauffage ventilation plomberie sanitaires : Ets GABRIEL JEANNOT pour un montant de 99 880,60 € ;
 - 9) lot n° 9 : chapes carrelage : Ets SAVO pour un montant de 46 093,23 € ;
 - 10) lot n° 10 : Revêtement sols souples : NADDEO revêtements pour un montant de 13 347,502 € ;
 - 11) lot n° 11 : peinture : VISIO peinture pour un montant de 14 915,05 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »